LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

EURO Légales
Publiez vos marchés publics
• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com
Publiez vos formalités
• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com
le dauphiné libéré
Le Journal d'Annonces Légales de référence
CONTACTS HAUTES-ALPES 04 50 51 97 47 / LDLlegales05@ledauphine.com
Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1.78 € HT/mm colonne pour 2020.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

COMMUNE DE LA SAULCE

Avis d'appel public à la concurrence

M. ROGER GRIMAUD - Maire
Mairie - 1 avenue de Marseille - BP 3 - 05110 LA SAULCE
Tél : 04 92 54 20 14 - mèl : correspondre@aws-france.com
web : http://www.lasaulce.fr
L'avis implique un marché public
Objet : Travaux de rénovation du Pôle Santé
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
Lot N° 1 - DEMOLITION - GROS OEUVRE
Lot N° 2 - MENUISERIES EXTERIEURES
Lot N° 3 - MENUISERIES INTERIEURES
Lot N° 4 - DOUBLAGES / CLOISONS / FAUX-PLAFONDS / FLOCAGE
Lot N° 5 - PLOMBERIE / SANITAIRE / VENTILATION / CLIMATISATION
Lot N° 6 - COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES
Lot N° 7 - REVETEMENTS DE SOLS ET MURS
Lot N° 8 - PEINTURE
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 04/10/21 à 08h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Instance chargée des procédures de recours :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE, 22,24 rue Breteuil, 13006 Marseille, Tél : 04 91 13 48 13 - Fax : 04 91 81 13 87, mèl : greffe.ta-marseille@juradm.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Il est possible d'exercer contre la présente procédure de passation, devant le Président du Tribunal Administratif de Marseille, l'un ou l'autre des deux référés suivants (l'un étant exclusif de l'autre) :
- un référé pré-contractuel dans les conditions prévues à l'article L.551-1 du code de justice administrative (CJA) ;
- un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L.551-13 et suivants du CJA.
Il sera également possible, aux candidats évincés ou à des tiers, de déposer un recours en contestation de validité du contrat (recours de plein contentieux), devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois, à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, ass. 16 juillet 2007 N° 291545, CE, 04 avril 2014 N° 358994).
Envoi à la publication le : 17/09/21
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur **http://www.marches-publics.info**

271097600

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DU SAUZE DU LAC

Avis au public
Enquête publique sur la Modification du PLU

Par arrêté municipal n°28/2021 du 20 Août 2021,
Le Maire du SAUZE DU LAC a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
Mme Catherine WALERY a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Mme la présidente du Tribunal Administratif de Marseille par décision du 22 Juillet 2021.
L'enquête se déroulera à la mairie **du Vendredi 17 Septembre au Lundi 18 Octobre 2021 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture les de la mairie (Lundi, Mardi et Vendredi de 9h à 12h30) pour une durée de 32 jours. Le dossier est consultable en mairie sur poste informatique et au format papier et sur le site Internet (https://www.lesauzedulac.fr/evenements).
Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :
- Vendredi 17 Septembre 2021 de 9h30 à 12h30 (Ouverture de l'enquête)
- Samedi 2 Octobre 2021 de 9h30 à 12h30
- Lundi 18 Octobre 2021 de de 9h30 à 12h30 (Clôture de l'enquête)
Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à Mairie du SAUZE DU LAC - A l'attention de Mme le Commissaire enquêteur - Enquête publique M1 PLU - 321 Rue principale - 05160 LE SAUZE DU LAC ou par mail :
lesauzedulac.enquetepublique@gmail.com
La personne responsable du projet de Modification du PLU est M. Bernard RAIZER, Maire du SAUZE DU LAC. Le dossier d'enquête publique comprenant les informations environnementales sont consultables en mairie avec l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale. Des informations pourront être demandées auprès du secrétariat de mairie.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, pendant une durée d'un an.
A l'issue de l'enquête, l'autorité compétente pour prendre les décisions d'approbation est le Conseil Municipal.
Toute personne pourra obtenir le dossier de l'enquête publique auprès de la mairie à sa demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.
Le Maire, Bernard RAIZER

267642200

COMMUNE DE LA ROCHE-DES-ARNAUDS

Enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme

1) Objet, date et durée de l'enquête publique :
Il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de La Roche-des-Arnauds.
Cette enquête publique aura lieu du 09 octobre 2021 à 9h au 13 novembre 2021 à 12h, soit une durée de 32 jours sous la responsabilité du Maire, M. Maurice CHAUTANT, à qui des informations peuvent être demandées.
Les principaux objectifs de la révision du PLU sont les suivants :
- la prise en compte des évolutions réglementaires récentes (loi ENE et loi ALUR) ;
- la mise en compatibilité avec le SCoT de l'Aire Gapençaise ;
- la définition d'un nouveau projet d'aménagement ;
- la mise à jour des documents actuels.
2) Décision adoptée au terme de l'enquête publique :
A l'issue de l'enquête, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, sont approuvés par le conseil municipal.
3) Nom et qualité du commissaire enquêteur :
M. Bernard PATIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Marseille par décision n°E21000085/13 en date du 04 août 2021.
4) Consultation du dossier de l'enquête et du registre :
Le dossier de l'enquête (comprenant notamment l'évaluation environnementale et les différents avis recueillis dans le cadre de la procédure) et le registre peuvent être consulté :
- En mairie de La Roche-des-Arnauds, sise au 63 place de la Mairie, sur support papier et sur un poste informatique, du samedi 09 octobre 2021 au samedi 13 novembre 2021 les jours d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 8h à 12h ou le samedi de 9h à 12h), sauf éventuels jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles ;
- Sur le site internet suivant : www.la-roche-des-arnauds.com
5) Transmission des observations et propositions
Les observations et propositions pourront être transmises :
- sur le registre d'enquête ;
- par voie postale à : M. le Commissaire Enquêteur - Mairie de La Roche-des-Arnauds, 63 Place de la Mairie 05400 LA ROCHE DES ARNAUDS ,
- par e-mail à mairie.lra.ep@orange.fr en précisant dans l'objet de l'e-mail qu'il est relatif à l'enquête publique.
6) Permanences du commissaire enquêteur :
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de La Roche-des-Arnauds :
- le samedi 09 octobre 2021 de 9h à 12h
- le lundi 18 octobre 2021 de 8h à 12h ;
- le samedi 30 octobre 2021 de 9h à 12h ;
- le lundi 08 novembre 2021 de 14h à 17h ;
- le samedi 13 novembre 2021 de 9h à 12h ;
7) Mise à disposition du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
8) Mesures sanitaires :
Les mesures nécessaires afin d'assurer les conditions sanitaires adéquates à la consultation des dossiers dans les locaux sont expliquées dans l'annexe de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. La municipalité se réserve le droit d'adapter les mesures en fonction de l'évolution des consignes ministérielles.
Le Maire, Maurice CHAUTANT

271129400

EURO Légales
marchés publics
le dauphiné libéré
>> CONTACT : 04 79 33 86 72
Plateforme de dématérialisation
>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €
• Mise en ligne de l'avis et des pièces
• Alarmes aux entreprises
• Correspondance
• Réponses électroniques
• Négociations
• Lettres de rejet / notification
• Données Essentielles
+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

La plateforme de référence des marchés publics
ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Anciens combattants : les antennes Fnaca de la région réunies à Gap

En fin de matinée, Pierre Philip, délégué de la mairie de Gap est, venu apporter son soutien à l'association d'anciens combattants. Photo Le DL/Gilbert LAGER

La Fédération nationale des anciens combattants en Algérie (Fnaca) des Hautes-Alpes accueillait, jeudi 16 septembre à l'hôtel Carina, une réunion régionale regroupant sept départements – les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, les Alpes-de-Haute-Provence, le Var, le Vaucluse, le Gard et les Hautes-Alpes.

À 9 heures, le responsable de la région, Raoul Cappi, a remercié Robert Martinez, président départemental des Hautes-Alpes, et Maurice Pascal, président du conseil d'administration de "L'Ancien d'Algérie" pour leur organisation. Il a été débattu de toutes les commissions de l'association qui, malgré le confinement et la perte d'anciens due à l'âge, reste active. L'assemblée s'est ensuite retrouvée avec les épouses au Pavillon pour un apéritif et le repas de clôture.

1 350 adhérents dans les Hautes-Alpes

Créée en pleine guerre d'Algérie, le 21 septembre 1958, la Fnaca est l'association spécifique des anciens combattants en Afrique du Nord. Elle regroupe à ce jour 358 505 adhérents (1 350 dans les Hautes-Alpes) rassemblés dans 3 560 comités locaux ou cantonaux.

Ses buts essentiels : défendre les droits matériels et moraux de tous ceux ayant pris part à la guerre d'Algérie et aux combats du Maroc et de Tunisie (1952-1962) ; agir en faveur de la paix en commémorant la date du 19 mars 1962, cessez-le-feu ayant mis fin officiellement à la guerre d'Algérie.

L'action de la Fnaca a déjà permis l'obtention de la reconnaissance de la qualité de combattant et l'attribution de la carte du combattant, ainsi que la reconnaissance officielle de la Guerre d'Algérie (18 octobre 1999). Et l'officialisation du 19 mars 1962 comme journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Cette journée, ni fériée, ni chômée, est fixée au jour anniversaire du cessez-le-feu.

G.L.

PRATIQUE

■ Comment annoncer une naissance ?
Votre quotidien, *Le Dauphiné libéré*, propose de publier gracieusement dans cette page (Carnet) la photo de votre nouveau-né entouré de ses proches.
Si vous souhaitez qu'un article paraisse, il doit comporter plusieurs informations indispensables : prénom du bébé, sexe, date de naissance, lieu de naissance (maternité), heure, poids, taille, prénoms et noms des parents ainsi que la commune de résidence. Vous pouvez également préciser s'il a des frères et sœurs.
Ces informations accompagnées d'une photo peuvent être envoyées par mail à Alain Causse : alaincaussedl@orange.fr ; par téléphone : 06 59 03 23 34.

Merci de bien mentionner votre numéro de téléphone.

EN VENTE chez votre marchand de journaux
les patrimoines
NUMÉRO 100
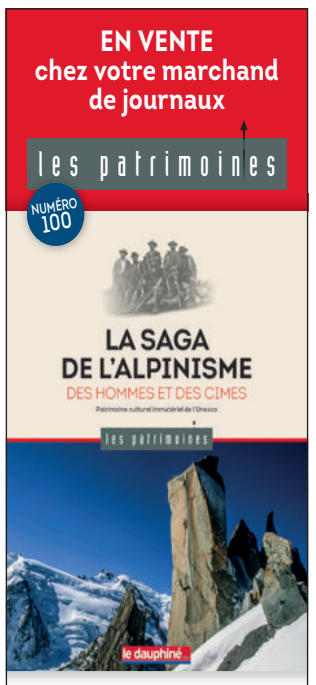

PAR ANTOINE CHANDELLIER
le dauphiné
52 PAGES • 8,50 €
POUR COMMANDER : au 04 76 88 70 88 ou boutique.ledauphine.com

CARNET DU JOUR [REPRODUCTION INTERDITE]

Mémento Obsèques
MARBRERIES
POMPES FUNÈBRES
• POMPES FUNÈBRES PONZA
Entreprise familiale depuis 1948
• Contrat d'obsèques
• Marbrerie funéraire
• Pose et fourniture de caveaux
EMBRUN anciennement la SEFEM BRIANÇON et tout le secteur du 05
Permanence H24 au 06 07 81 08 16

DÉCÈS

Tallard, Gap, Grenoble.
Ses enfants,
Jean-Paul (†) et Catalina,
Claude et Odile, Elisabeth ;
ses petits-enfants,
Claire, Vincent et Charlène,
François et Polina ;
ses arrière-petits-enfants,
Hugo, Anton et Olivia ;
ses nièces et neveux,
Marie-Paule et André,
Geneviève, Michel ;
les familles Rogou, Magallon,
Valentin, Augier, Payan ;
parents et amis,
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Simone MAGALLON
à l'aube de ses 100 ans.
Ses obsèques auront lieu à l'église de Tallard vendredi 24 septembre 2021 à 14h30, suivies de l'inhumation au cimetière de Tallard.
Ni fleurs, ni couronnes, ni plaques.
Pas de serrements de mains et respect des mesures sanitaires.
PF AUBIN Gap 04.92.52.57.57
993669900

Mère Marie Michel O.S.B.
Jacques, Françoise et Bernadette Bertrandias, leur sœur, frère et belles -soeurs,
leurs neveux et nièces ;
les familles Bertrandias, Besson et Benezit ;
ont la douleur de vous faire part du décès accidentel de
Françoise et Jean-Paul BERTRANDIAS
Professeurs honoraires à l'Université Joseph Fourier de Grenoble
La cérémonie religieuse aura lieu jeudi 23 septembre à 10h30 à l'Abbaye Notre Dame de Miséricorde, à Rosans (05150) suivie de l'inhumation vendredi 24 à 15h00 à Bredons (15300).
Les familles remercient sincèrement toutes les personnes qui prendront part à leur peine.
993626700

Laragne-Montéglin.
Christiane Begou, son épouse ;
Mélanie et Audrey, ses filles ;
Paul Kenny Olivet, son gendre ;
Emma, sa petite-fille chérie ;
Clélie Begou, sa maman ;
Françoise Gonnet, Maryse Quere, Christine Joubert, ses soeurs, ses belles-soeurs et ses beaux-frères ;
ses neveux et nièces ;
Monique Pellat, sa belle-mère,
ont le chagrin de vous faire part du décès de
Monsieur Jean-Yves BEGOU
Ses obsèques auront lieu jeudi 23 septembre à 11h00 en l'église de Laragne, suivies de l'inhumation au cimetière.
PF ROLANDO
04 92 51 22 20
993661100

Dans l'avis de décès de
Madame Antonietta VOLPE
née LA MANNA
les obsèques auront lieu jeudi 23 septembre à 10h00, en la Cathédrale d'Embrun. Et non pas jeudi 22 septembre.
Pompes funèbres SILVE
Embrun 04 92 43 28 70
993652100

REMERCIEMENTS

Remollon.
Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'affection qui leur ont été témoignées lors du décès de
Monsieur Marcel Delmas
son épouse et ses enfants remercient sincèrement toutes les personnes qui par leur présence, leur dévouement, leurs messages se sont associées à notre peine.
Nous remercions les médecins d'Espinasses ainsi que les infirmières pour leur gentillesse et leurs qualités médicales et humaines.
-
993655800

HAL17 - V3